



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

Objectifs

Appréhender les savoirs nécessaires afin de présenter une offre commerciale axée placements et épargne à une clientèle de particuliers

Profil Stagiaire(s)

Conseillers en agence bancaire, intermédiaires en assurances, CGP (développement commercial ou relation clientèle), débutant en agence bancaire ou auprès d'un intermédiaire



Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demos.fr

MODULES

Savoir appliquer les intérêts simples aux comptes sur livret et aux certificats de dépôt négociables

L'épargne qu'un particulier a placé, en ouvrant un livret, est rémunérée par un taux d'intérêt. Il peut être débiteur ou créateur, selon la nature des opérations effectuées (dépôt, retrait).

- **Les livrets d'épargne : calcul des intérêts**
Mode de calcul des intérêts d'un livret d'épargne : présentation général et cas pratique.
- **Les certificats de dépôt négociables ou titres négociables à court terme (rassemblant également les billets de trésorerie) : calcul des intérêts**
Mode de calcul des intérêts d'un certificat de dépôt négociable : présentation et cas pratique.

Connaître les différents taux

Le taux d'intérêt est le rendement d'un placement ou le coût d'un emprunt, exprimé en pourcentage.
Il existe une multitude de taux.

- **Taux légal et taux de l'usure**
Présentation de la notion de taux d'usure.
- **La constitution du taux bancaire**
Présentation des différentes étapes et éléments entrant en compte dans la constitution du taux bancaire.

Connaître les valeurs actuelles et futures

Les taux d'intérêt sont des éléments essentiels dans la vie courante et sont utilisés dans les relations bancaires, que l'on soit emprunteur ou épargnant.

- **Principes de base de la valeur actuelle et de la valeur future**
Exposé des principes de base qui président aux notions de valeur actuelle et valeur future : notion monétaires, inflation et taux d'intérêt.
- **Capitalisation et actualisation**

Connaître les principaux produits d'épargne à court terme

Les épargnants ont la possibilité d'investir leur trésorerie disponible dans des produits d'épargne à court terme.



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

- **Les caractéristiques des produits d'épargne à court terme**
Présentation des produits d'épargne à court terme.
- **Les placements à court terme : les livrets**
Description des caractéristiques des livrets d'épargne.
- **Les placements à court terme : les OPCVM monétaires et les certificats de dépôt**
Présentation des OPCVM monétaires et des certificats de dépôt négociables.
- **Le Dépôt À Terme (DAT)**
Présentation des différentes caractéristiques du dépôt à terme: définition, capitalisation et fiscalité des intérêts, avantages.

Connaître la fiscalité des produits d'épargne à court terme et savoir les utiliser

Avant d'investir à court terme, l'épargnant va choisir le produit qui va lui garantir le plus de rendement ou de sécurité. De plus, l'imposition appliquée à chaque forme de placement pourra également être un critère de choix.

- **Utilisation optimum et choix des produits d'épargne à court terme**
Présentation des livrets d'épargne et de leur utilisation pour le meilleur rendement possible.
- **Fiscalité des produits d'épargne à court terme**
Exposé de la fiscalité (revenus, plus-values, droits de succession et ISF) des produits d'épargne à court terme

Connaître les produits d'épargne à moyen terme (1)

La durée de placement est un critère important de sélection d'un produit d'épargne. Les particuliers peuvent vouloir épargner à moyen terme.

La durée d'immobilisation et la rémunération de leur épargne dépendent du type de placement choisi.

Les produits d'épargne à moyen terme sont divers et variés et nous allons les analyser tout au long de cette session.

- **Produit d'épargne à moyen terme : le bon de caisse**
Carte d'identité du « bon de caisse ».
- **Les placements à moyen terme : CAT et PEP bancaire**
Carte d'identité du Compte à terme (CAT) et du Plan Epargne Populaire (PEP).
- **Les placements à moyen terme : PEL et LEE**
Carte d'identité du Plan Epargne Logement (PEL) et du Livret d'Epargne d'Entreprise (LEE).

Connaître les produits d'épargne à moyen terme (2)

Parmi les différents produits d'épargne à moyen terme, les fonds à formule et les fonds communs de créances ont des caractéristiques particulières.

- **Les fonds à formule et les fonds communs de titrisation**
Carte d'identité des fonds de formule et des fonds communs de créances (FCC).
- **Les produits d'épargne à moyen terme régis par le Code des assurances**
Carte d'identité du PEP assurance, du bon de capitalisation et de l'assurance vie régis par le Code des assurances.

Connaître les produits d'épargne à long terme liés à l'immobilier et à l'assurance



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

Les épargnants ont le choix entre plusieurs types de placement à long terme. Certains d'entre eux, liés à des placements immobiliers ou à l'assurance-vie, se distinguent par leurs modalités de souscription et d'imposition.

- **Les caractéristiques des SCPI et des OPCI**
Carte d'identité SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) et des OPCI (Organismes de Placement Collectif Immobilier).
- **Les contrats d'assurance-vie et les contrats et bons de capitalisation**
Cartes d'identité des contrats d'assurance-vie et des contrats et bons de capitalisation.

Connaître le PEP et le PERP

Parmi les différents produits d'épargne, le PEP et son successeur, le PERP, ont pour objectif de favoriser l'épargne de longue durée auprès d'un large public.

- **Le PEP (plan d'épargne populaire)**
Carte d'identité des Plans d'Epargne Populaire (PEP) bancaire et assurance avant le 25/09/2003
- **Le PERP (plan d'épargne retraite populaire)**
Carte d'identité du Plan D'Epargne Retraite Populaire (PERP).

Connaître le PEA et comparer PEP, PEA et assurance-vie

Les épargnants peuvent choisir d'investir leur argent dans un plan d'épargne en actions (PEA). Il est intéressant de comparer le fonctionnement et les caractéristiques fiscales de ce placement avec ceux d'autres formules d'investissement, tels le plan d'épargne populaire (PEP) ou l'assurance-vie.

- **Le PEA (plan d'épargne en actions)**
Carte d'identité du Plan d'Epargne par Action (PEA) : de son fonctionnement à sa fiscalité.
- **Comparaison PEP, PEA, assurance-vie**
Comparatif à partir de cinq critères du PEP, PEA et de l'assurance vie

Connaître le PERP

Afin de compléter leur retraite, les personnes actives peuvent souscrire à un Plan d'épargne retraite populaire (PERP). Ce placement est soumis à des règles spécifiques et bénéficie de garanties particulières. Sur le plan fiscal, il bénéficie d'avantages lors de la phase épargne.

- **Caractéristiques générales du PERP (plan d'épargne retraite populaire)**
Carte d'identité du plan d'épargne retraite populaire.
- **Présentation des différentes fiscalités du PERP et cas pratiques**
Cadre juridique encadrant le Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP).
- **Fiscalité du PERP : cas pratiques**
Cas pratiques sur le cadre juridique encadrant le PERP.

Connaître les OPCVM

Les OPCVM ont des portefeuilles collectifs de valeurs mobilières (actions, obligations, ...). Ils permettent aux épargnants qui ne souhaitent pas intervenir en bourse directement d'accéder aux marchés financiers, sans avoir à assumer la gestion des valeurs dans lesquelles ils investissent.



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

- **Particularités de certaines règles d'information et de gestion.**
- **Les principales caractéristiques des OPCVM**
Définition des OPCVM et de leurs composantes
- **Guide pratique : analyser un OPCVM**
Aide-mémoire : Les OPCVM

Connaître les contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès

Un contrat d'assurance-vie est proposé sous trois formules de base généralement assorties d'une contre-assurance.

Pendant la durée du contrat, le souscripteur bénéficie de certaines prérogatives, et certains événements peuvent affecter le contrat.

- **Caractéristiques des contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès**
Présentation des contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès.
- **Les formules d'assurance-vie**
Présentation des formules d'assurance-vie.
- **La vie du contrat d'assurance-vie**
Assurance-vie : durée du contrat.

Connaître les particularités des contrats investis en actions et multisupports

L'assureur investit les primes versées par le souscripteur dans des supports. Le contrat peut prévoir un support unique d'investissement, en actions ou en euros par exemple, ou une combinaison de plusieurs supports (actions + parts de Fonds commun de placement + euros).

- **Les contrats investis en actions**
Énoncé des caractéristiques des contrats investis en actions.
- **Les contrats d'assurance multisupports**
Présentation des contrats d'assurance multisupports.

Connaître la fiscalité afférente aux primes et aux produits d'assurance-vie

L'assurance-vie occupe une place prépondérante parmi les placements proposés aux épargnants en France, notamment en raison de sa fiscalité qui demeure attrayante.

- **Fiscalité afférente aux primes d'assurance-vie**
Exposé des règles qui président à la fiscalité des primes d'assurance-vie.
- **Fiscalité afférente aux produits d'assurance-vie**
Exposé des règles qui président à la fiscalité des produits d'assurance-vie.

Connaître les placements immobiliers (1)

Dans les placements des Français, l'immobilier occupe traditionnellement une place importante.

- **Le locatif direct**
Carte d'identité d'un bien à usage locatif direct.
- **L'immobilier locatif fiscal : dispositifs "Scellier", "Robien" et "Borloo"**
Panorama des dispositifs d'investissement pour la location immobilière.



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

- **L'immobilier locatif fiscal : les avantages fiscaux loi Malraux et investissement outre-mer**

Panorama des avantages fiscaux pour la location immobilière.

Connaître les placements immobiliers (2)

À côté de l'investissement immobilier direct, il existe la possibilité de détenir des parts ou des actions de sociétés immobilières.

- **L'investissement en parts de SCPI et d'OPCI**

Carte d'identité des Sociétés Civiles de Placement Immobilier et des Organismes de Placement Collectif Immobilier.

- **La société civile immobilière (SCI)**

Carte d'identité de la société civile immobilière.

- **Le loueur en meublé professionnel**

Loueur en meublé professionnel : du domaine juridique au régime fiscal.

Connaître les dispositifs d'investissement locatif Scellier, Robien et Borloo

Différents dispositifs d'incitation fiscale ont été mis en place par les pouvoirs publics afin d'encourager les épargnants à réaliser des investissements immobiliers locatifs.

- **Les opérations immobilières éligibles aux dispositifs « Scellier », « Robien recentré » et « Borloo neuf »**

Description des conditions d'éligibilité pour les dispositifs d'investissement locatif "Scellier", "Robien recentré" et "Borloo neuf"

- **Les avantages fiscaux liés aux dispositifs « Scellier », « Robien recentré » et « Borloo neuf »**

Description et comparaison des dispositifs d'investissement locatif "Scellier", " Robien recentré " et " Borloo neuf "

- **D'autres dispositifs d'investissement locatif en vigueur**

Description des dispositifs d'investissement locatif "Borloo ancien" et "Robien ZRR"

Connaître le plan d'épargne entreprise, le PERCO et les stock-options

Plan d'épargne entreprise (PEE), Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), distribution de stock-options ou d'actions gratuites constituent des facteurs financiers de fidélisation des salariés.

- **Le plan d'épargne entreprise**

Présentation du Plan d'Épargne Entreprise (PEE).

- **Le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif)**

Présentation du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO).

- **Les stock-options et les attributions d'actions gratuites**

Présentation des stock-options et des actions gratuites.

Connaître la participation et l'intéressement

L'épargne salariale vise à inciter les salariés à épargner dans le cadre de leur entreprise. Les deux principales formules d'épargne salariale sont l'intéressement et la participation.

- **L'intéressement**

Définition de l'intéressement.



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

- **La participation**

Introduction à la notion de participation : régime de la participation des salariés au bénéfice de l'entreprise, délai d'indisponibilité, fiscalité des sommes versées et gestion des droits.

Présentation des articles 39, 82 et 83 du CGI

Afin d'inciter les entreprises à contribuer à la constitution d'une épargne retraite au profit de leurs salariés, les pouvoirs publics ont institué des dispositifs fiscalement avantageux. Ceux-ci correspondent à des contrats de capitalisation souscrits par l'entreprise au profit de ses salariés.

- **Présentation des articles 39, 82 et 83 du CGI**

Présentation des contrats de retraite supplémentaire dits de l'article 39, de l'article 82 et de l'article 83 du CGI

Qu'est-ce que la loi Madelin ?

La loi Madelin a amélioré la protection sociale des travailleurs non salariés. Elle leur a par ailleurs accordé des avantages fiscaux non négligeables.

- **Les caractéristiques des contrats loi Madelin**

Présentation des contrats loi Madelin.

- **Le régime fiscal des contrats loi Madelin**

Présentation du régime fiscal de la loi Madelin.

Les opérations sur actions

Les opérations sur actions, qu'elles soient des offres publiques d'achat (OPA) ou des offres publiques d'échange (OPE), permettent à une société « initiatrice » de prendre le contrôle d'une société dite « cible » suivant certaines modalités.

- **Opérations sur actions : OPA-OPE**

Présentation des OPA et des OPE : procédures et objectifs recherchés

- **Opérations sur actions : autres opérations**

Présentation des autres types d'opérations sur titres : nomenclature et procédures.

Connaître les ordres de bourse

Des ordres de bourse correctement libellés constituent un préalable obligatoire aux transactions boursières, lesquelles peuvent s'effectuer, dans certaines conditions, hors séance. Après les transactions interviennent la compensation et le règlement-livraison.

- **Les ordres de bourse**

Présentation des ordres de bourse : données obligatoires et récapitulatif

- **Les transactions hors séance - Règlement livraison de titres**

Présentation des transactions hors séance, du règlement et de la livraison des titres.

Connaître les mécanismes de fixation des cours de bourse

La fixation des cours de bourse répond à des règles précises qui dépendent du mode de cotation. En cas d'écart de cours trop important, la valeur est réservée.



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

- **La fixation des cours de bourse : cours d'ouverture**
Présentation des méthodes de fixation des cours de bourse : cours d'ouverture
- **La fixation des cours de bourse : cours de séance et cours du fixing**
Présentation des méthodes de fixation des cours de bourse : cours de séance et cours de fixing
- **Les écarts maximums de cotation en bourse**
Présentation des règles de réservation et des types de seuils : dynamiques et statistiques

Savoir lire et interpréter les cours des actions

Les cours des actions sont déterminés sur les marchés réglementés et les marchés non réglementés des instruments financiers.

- **Les actions, les titres mixtes, les indices, les marchés : lecture des cours**
Présentation de la lecture des cours des actions : actions, titres mixtes et indices
- **Lecture des cours des actions (1)**
Présentation de lecture des cours des actions : première partie
- **Lecture des cours des actions (2)**
Présentation de lecture des cours des actions : seconde partie.

Savoir lire et interpréter les cours des obligations

Le cours des obligations et des obligations convertibles est toujours présenté de la même façon, afin d'en faciliter le suivi.

- **Les obligations, les titres mixtes, les marchés : lecture des cours**
Présentation de la lecture des cours du marché obligataire : obligations et titres mixtes
- **Lecture des cours des obligations et obligations convertibles**
Présentation de la lecture des cours des obligations et obligations convertibles

Connaître les options et les dérivés de crédit

Deux grandes catégories d'options (call et put) existent sur les marchés réglementés et de gré à gré. La technique des options permet de protéger un acheteur ou un vendeur contre les différents risques de marché.

- **Objectifs et principes généraux des options**
Présentation de la technique des options, distinction entre options d'achat (call) et options de vente (put), entre options « européennes » et « américaines ».
- **Le classement des options**
Présentation des risques à gérer et des différentes types d'options permettant cette gestion.
- **Les dérivés de crédit**
Présentation des atouts des dérivés de crédit et des principaux types de dérivés de crédits.

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

CONSEILLES LES PARTICULIERS : PLACEMENTS, PRODUITS FINANCIERS ET D'ÉPARGNE - E-LEARNING + COACHING



AAA808E

19h30 550,00 €^{HT}

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A cet enseignement s'ajoutent des modules de coaching "À distance" et "En présentiel" sur demande.